



Rapport des juges en chef

Nom de l'hippodrome	Rideau Carleton	Ottawa		
Date	Jeudi 8 juillet 2021		Heure de départ	16 h
Conditions météorologiques	Courses 1 à 8 : Pluie (Température : 16 °C) Courses 9 à 11 : Couvert (Temp. : 16 °C)		Ventoux: 15 km/h (Nord-Est)	
État de la piste	Courses 1 à 11 : Boueuse (Variante 3 s)			
Nombre de courses	11	Courses de qualification	Ø	Inscriptions totales 82/89
Total des paris mutuels	\$262,722			
Contact vétérinaire	Réunion de paddock	Réunion d'entretien des pistes	Visite de l'enquêteur	Rapport du juge en chef sortant

Juge en chef Weber Michael	Juge associé Coles Sharla	Juge associé Lawrence, Don (à distance)
--------------------------------------	-------------------------------------	---

Rapport sur les courses de la journée :

(Accidents, réclamations, amendes et/ou suspensions, objections et/ou disqualifications, remboursements et tout autre incident pertinent)...

Bureau :

- "MYBROTHERGEORGE" avait été retiré par erreur du tirage au sort pour la Course 10. Le cheval a été déclaré comme il se devait et ensuite ajouté à la course, à la 7^e position au départ (Règle de la CAJO 17.15).
- Il y a eu lieu un examen virtuel avec le meneur, Guy Gagnon, au sujet des fractions de la Course 5, sur l'hippodrome Rideau Carleton, le 4 juillet, alors qu'il avait mené le cheval, "THE LIGHT SPEED". Le comité a examiné la course après le poteau de ¼ de mille, pour le 4 juillet, au sujet d'une possible confusion, et il a été décidé que le #4, "VANILLA MALTED", (Stephane Brosseau), était allé dans le #2, "BS TYRRIFIC", (Pascal Berube). Il n'y a pas eu d'autres infractions observées. Aucune action supplémentaire n'a été requise. On a dû réitérer à M. Gagnon les obligations du meneur sur les dépassements.

- Sur l'avis du vétérinaire de la CAJO, Dr Berthiaume-Atack, deux retraits anticipés (lésions) ont été opérés par les juges pour les chevaux, "KATIE NANA", de la Course 2, et "DELLAS BOY", de la Course 8.

Courses :

1. Examen de la performance du #1, "OFFICIALLY RUSTY", (Jacques Beaudoin), après le poteau de ½ mille. Le #1 a heurté quatre pylônes consécutifs sans pourtant quitter la course. Rien à signaler.
2. Rien à signaler.
3. Rien à signaler.
4. Enquête sur la performance du #5, "ARRHYTHMOGENIC", (Daniel St. Pierre), qui avait fait un bris avant le départ. Il était déjà allé à l'intérieur du poteau de remboursements lorsque le juge au départ a relâché le peloton. Il est réputé avoir reçu un bon départ. Le #5 a subi un bris d'équipement (protège genoux) après le départ et a terminé la course avec de l'équipement brisé.

Vidéo pour l'enquête : <https://youtu.be/geBywsblZHo>

Le meneur du #6, "VILLAGE JAMIE", (Emil Toth), a été averti au sujet de fait qu'il faut garder ses pieds dans les étriers pour toute la durée de la course. Rien à signaler.

5. Examen de la performance du #1, "BONITAS SUNSHINE", (Donald Jobin), qui a fait un bris avant le poteau de ¼ de mille. Lors du bris, le #1 a causé une interférence au #2, "DEAN STREET", (Stephane Brosseau). Aucun placement n'est requis comme le #1 est arrivé en 9^e position, la dernière. Lors du bris d'allure, le #1 a subi un bris d'équipement (protège genoux) et a terminé la course avec de l'équipement brisé. Le meneur du #7, "ST LADS SKIP", (Ryan Guy), a été averti au sujet de la stimulation lorsque le cheval n'est pas en lice pour une position significative. Rien à signaler.
6. Examen de la performance du #3, "SKY SPIRIT", (Pierre Bovay), qui a fait un bris avant et après le départ. Il a terminé la course en 5^e position. Aucune infraction aux règles sur les bris d'allure n'avait été commise par le #3. Rien à signaler.
7. Rien à signaler.
8. Examen du bris effectué par le #1, "THE BIG CHEESE", (Emil Toth), avant le poteau de ¼ de mille. Lors du bris d'allure, le #1 cause une interférence au #6, "PAM AND LAURA", (Ryan Guy). Aucun placement n'est requis comme le #1 a terminé la course en 7^e position.

Examen du bris effectué par le #6, "PAM AND LAURA", (Ryan Guy), après le poteau de $\frac{3}{4}$ de mille. Lors du bris d'allure, le #6 cause une interférence au #2, "STONEBRIDGE HERMES", (Jacques Beaudoin). Aucun placement n'est requis comme le #6 a terminé la course après le #2. Après la course, le #6 a été examiné par le vétérinaire de la CAJO, Dre Melissa Rocheleau, et a été placé sur liste des vétérinaires à court terme (sept jours) (boiteux). L'entraîneur en a été averti. Rien à signaler.

9. Après le départ, le #6, "TASK BAR HANOVER", (Jacques Beaudoin), a subi un bris d'équipement (perte d'un fer), et a terminé la course avec de l'équipement brisé. Le meneur du #5, "PRINT MEDIA", (Ryan Guy), sera présent pour l'examen de sa stimulation dans le dernier droit. Rien à signaler.
10. Le meneur du #3, "OUTLAWFRYREYESONLY", (Normand Beaudoin), sera présent pour l'examen de sa stimulation dans le dernier droit. Rien à signaler.
11. Le meneur du #6, "STORMONT MUFFIN", (Ryan Guy), sera présent pour l'examen de sa stimulation dans le dernier droit. Rien à signaler.

Réclamations : Aucune